

AVIS

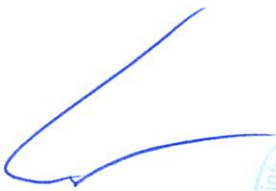
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/21/1167-R25.1 du 6 février 2026 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société Office Parc Hannert der Berk S.A. le renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-21-1167 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du complexe administratif « Hannert der Berk » avec parking couvert à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du ...1.1.MARS.2026

Steinfort, le1.1 MARS 2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal